

L'an DEUX MIL DIX-SEPT, le SAMEDI 16 DÉCEMBRE, à 09 h 11, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en huitième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 11 h 57).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du CGCT, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert / LOWINSKY Jacques / ORPHÉ Monique / MAILLOT Gérald / VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini / FRANÇOISE Gérard / ADAME Brigitte / HOAREAU Jean-François / CLAIN Claudette / COUDERC Alain / FONTAINE Gabrielle / ESPÉRET Jean-Pierre / HOARAU Brigitte / PESTEL René Louis / ISIDORE Marylise / DELORME Éric / ANDAMAYE Marie-Annick / CHOPINET Gérard / VOLIA-GARNIER Laetitia / KICHENIN Virgile / BOMMALAIS Geneviève / EUPHRASIE Didier / LESCAT Michel / ASSABY Maximilien / MARCHAU Jean-Pierre / MAMODE Nourjhan / HUMBLOT Nicole / JAVEL François / DUCHEMANN Yvette / FIDJI Jean-Claude / NAILLET Philippe / BARBINOT Sonia / BAREIGTS Éricka / ARLANDON Corine / BELDA David / MÉLADE Thierry / SILOTIA William / ALI Laïnati / BÉLIM Audrey / FOURNEL Dominique / LAGOURGUE Michel / HOARAU Serge / DOKI-THONON Lisianne / HUBERT Richenel / TÉCHER Régis / JEAN-PIERRE Philippe / HO-SHING Cynthia

### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

*Pour toute la durée de la séance*

LOYHER Jeanne

par JAVEL François

MOREL Jean-Jacques

par LAGOURGUE Michel

*À son départ au Rapport n° 17/8-002 à 09 h 37*

BELDA David

par MÉLADE Thierry

*À son départ au Rapport n° 17/8-005 à 09 h 47*

VOLIA-GARNIER Laetitia

par DELORME Éric

*À son départ au Rapport n° 17/8-008 à 10 h 06*

ADAME Brigitte

par LOWINSKY Jacques

*À son départ au Rapport n° 17/8-027 à 11 h 00*

BÉLIM Audrey

par BARDINOT Sonia

*À son départ au Rapport n° 17/8-028 à 11 h 27*

BOMMALAIS Geneviève

par CHOPINET Gérard

Les membres présents, au nombre de 47 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du CGCT.

### ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du CGCT, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

(1)	ADAME Brigitte	(déléguée/ Ville)	au titre de la SHLMR	Rapport n° 17/8-011
	KICHENIN Virgile	(délégué/ Ville)	au titre de la SIDR	Rapport n° 17/8-014
(2)	ARMAND Alain	(délégué/ Département)		et Rapport n° 17/8-015

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20171216-178022-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2017  
Date de réception préfecture : 21/12/2017

	ANNETTE Gilbert	(président)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 17/8-031
(3)	ANDAMAYE Marie-Annick	(délégués/ Ville)		Thématiques CCAS
(4)	BOMMALAIS Geneviève			
	FONTAINE Gabrielle			
	HOAREAU Jean-François			
	LESCAT Michel			
	MAMODE Nourjhan			
(2)	VITRY Faouzia			
	HUBERT Richenel			
	JAVEL François	(délégué/ Ville)	au titre de l'OTI Nord	Rapport n° 17/8-031
	PESTEL René Louis	(délégué/ CINOR)		Thématiques Culturel
	DUCHEMANN Yvette	(lien de parenté)	au titre du Collectif Moufia/Bois-de-Nêfles	Éducation populaire
(1)	ADAME Brigitte	(déléguées/ Ville)	au titre de la CRIJ	Handicap et Intégration
(5)	VOLIA-GARNIER Laetitia			
	LOWINSKY Jacques	(lien de parenté)	au titre du Lokal de la Source	
	ANNETTE Gilbert	(président)	au titre de la MLN	Rapport n° 17/8-031
	KICHENIN Virgile	(délégués/ Ville)		Thématique Insertion
(6)	BÉLIM Audrey			
(5)	VOLIA-GARNIER Laetitia			
	HOAREAU Jean-François			
	ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre de RUN Action	
	ANNETTE Gilbert	(président)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 17/8-031
(3)	ANDAMAYE Marie-Annick	(délégués/ Ville)		Thématiques Logement social
(4)	BOMMALAIS Geneviève			Petite Enfance
	FONTAINE Gabrielle			
	HOAREAU Jean-François			
	LESCAT Michel			
	MAMODE Nourjhan			
(2)	VITRY Faouzia			
	HUBERT Richenel			
	ANNETTE Gilbert	(lien de parenté)	au titre de Prends un Assesoir	Rapport n° 17/8-031
	ANNETTE Gilbert	(président)		Thématiques Politique de la Ville
	CADJEE Ibrahim	(délégués/ Ville)	au titre de la CDÉ de Saint-Denis	Prévention
	CHOPINET Gérard			Projet éducatif global
	CLAIN Claudette			Restauration scolaire
(1)	ADAME Brigitte			Scolaire
	HO-SHING Cynthia			Séniors
(3)	ANDAMAYE Marie-Annick	(lien de parenté)	au titre du BCD	Sports
(4)	BOMMAMAIS Geneviève	(vice-présidente)	au titre de l'ADÉSC	
	LOWINSKY Jacques	(lien de parenté)	au titre de Lasours Handball	
	CHOPINET Gérard	(lien de parenté)	au titre du CRGSH	
	COUDERC Alain	(délégué « sport »)	au titre de l'OMS de Saint-Denis	
(7)	ORPHÉ Monique	(déléguée/ Ville)	au titre de l'ADIL	Rapport n° 17/8-032
	KICHENIN Virgile	(délégué/ Ville)	au titre du CAUE	Rapport n° 17/8-033
	MAILLOT Gérald	(lien de parenté)	au titre de la parcelle KA 69 partie	Rapport n° 17/8-034
	ADAME Brigitte	(élue déléguée)	au titre du PRU des Camélias	Rapport n° 17/8-037
	JAVEL François	(délégués/ Ville)	au titre de la NORDEV	Rapport n° 17/8-039
	EUPHRASIE Didier			
	FIDJI Jean-Claude			
(2)	LOYHER Jeanne	(délégués/ CINOR)		
	ASSABY Maximilien			
(2)	VARONDIN Frédéric			
	DOKI-THONON	(actionnaire)		

SHLMR Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion  
CCAS Centre communal d'Action sociale  
CINOR Communauté intercommunale du Nord de la Réunion  
CDÉ Caisse des Écoles  
ADÉSC Association dionysienne d'Éducation sportive canine  
OMS Office municipal des Sports  
CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

SIDR Société immobilière du Département de la Réunion  
OTI Office de Tourisme intercommunal  
CRIJ Centre régional d'Information Jeunesse  
BCD Basket Club dionysien  
CRGSH Club Roland Georget Sports Handicap  
ADIL Agence départementale pour l'Information sur le Logement  
PRU Programme de Rénovation urbaine

(1) partie au Rapport n° 17/8-008 à 10 h 06  
(3) sortie au cours de la présentation du Rapport n° 17/8-031  
(5) partie au Rapport n° 17/8-005 à 09 h 47  
(7) sortie du Rapport n° 17/8-017 à 10 h 26 au Rapport n° 17/8-021 à 10 h 39

(2) absent(e) à la séance  
(4) partie au Rapport n° 17/8-028 à 11 h 27  
(6) partie au Rapport n° 17/8-027 à 11 h 00

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20171216-178022-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2017  
Date de réception préfecture : 21/12/2017

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

<b>Élus</b>	<b>Horaires</b>	<b>Remarques</b>
FIDJI Jean-Claude	sortie de 09 h 34 à 09 h 39	du Rapport n° 17/8-001 au Rapport n° 17/8-004
BELDA David	départ à 09 h 37	au Rapport n° 17/8-002 <i>procuration à MÉLADE Thierry</i>
VOLIA-GARNIER Laetitia	départ à 09 h 47	au Rapport n° 17/8-005 <i>procuration à DELORME Éric</i>
HO-SHING Cynthia	sortie de 09 h 55 à 09 h 59	du Rapport n° 17/8-006 au Rapport n° 17/8-009
ARLONDON Corine	départ à 10 h 05	au Rapport n° 17/8-008
ADAME Brigitte	départ à 10 h 06	au Rapport n° 17/8-008 <i>procuration à LOWINSKY Jacques</i>
NAILLET Philippe	sortie de 10 h 12 à 11 h 20	du Rapport n° 17/8-000 au Rapport n° 17/8-027
BAREIGTS Éricka	sortie de 10 h 18 à 10 h 20	du Rapport n° 17/8-010 au Rapport n° 17/8-012
HUBERT Richenel	sortie de 10 h 10 à 10 h 26	du Rapport n° 17/8-011 au Rapport n° 17/8-017
TÉCHER Régis	sortie de 10 h 19 à 10 h 33	du Rapport n° 17/8-011 au Rapport n° 17/8-020
MAMODE Nourjhan	sortie de 10 h 21 à 10 h 33	du Rapport n° 17/8-014 au Rapport n° 17/8-020
HO-SHING Cynthia	sortie de 10 h 23 à 10 h 25	du Rapport n° 17/8-016 au Rapport n° 17/8-017
FOURNEL Dominique	sortie de 10 h 23 à 10 h 27	du Rapport n° 17/8-016 au Rapport n° 17/8-018
DOKI-THONON Lisianne	sortie de 10 h 23 à 10 h 33	du Rapport n° 17/8-016 au Rapport n° 17/8-020
ORPHÉ Monique	sortie de 10 h 26 à 10 h 39	du Rapport n° 17/8-017 au Rapport n° 17/8-021
ANNETTE Gilbert	sortie de 10 h 31 à 10 h 39	du Rapport n° 17/8-018 au Rapport n° 17/8-021
CHOPINET Gérard	sortie de 10 h 32 à 10 h 41	du Rapport n° 17/8-018 au Rapport n° 17/8-023
SILOTIA William	sortie de 10 h 33 à 10 h 53	du Rapport n° 17/8-020 au Rapport n° 17/8-027
CLAIN Claudette	sortie de 10 h 35 à 10 h 53	du Rapport n° 17/8-021 au Rapport n° 17/8-027
MÉLADE Thierry	sortie de 10 h 35 à 10 h 53	du Rapport n° 17/8-021 au Rapport n° 17/8-027
HOARAU Serge	sortie de 10 h 47 à 10 h 53	du Rapport n° 17/8-025 au Rapport n° 17/8-027
BÉLIM Audrey	sortie de 10 h 47 à 10 h 53	du Rapport n° 17/8-025 au Rapport n° 17/8-027
BÉLIM Audrey	départ à 11 h 00	au Rapport n° 17/8-027 <i>procuration à BARDINOT Sonia</i>
ALI Lăināti	départ à 11 h 17	au Rapport n° 17/8-027
VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini	sortie de 11 h 27 à 11 h 33	du Rapport n° 17/8-028 au Rapport n° 17/8-031
BOMMALAIS Geneviève	départ à 11 h 27	au Rapport n° 17/8-028 <i>procuration à CHOPINET Gérard</i>
ANDAMAYE Marie-Annick	sortie de 11 h 33 à 11 h 43	du Rapport n° 17/8-031 au Rapport n° 17/8-038
LOWINSKY Jacques	sortie de 11 h 38 à 11 h 56	du Rapport n° 17/8-038 et avant clôture de séance

Le Maire certifie que le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le JEUDI 21 DÉCEMBRE 2017 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 47 sur 55.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20171216-178022-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2017  
Date de réception préfecture : 21/12/2017

**OBJET**        **Autorisation de prise de possession anticipée du terrain non bâti CY 559 appartenant à VITRY Marie Antoinette en vue de la réalisation d'une nouvelle station de surpression en eau potable à la Bretagne**

---

## **GARANTIR UNE EAU DE QUALITE POUR TOUS**

Madame VITRY Marie Antoinette, demeurant au 28 route de la Ravine Sèche 97425 Les Avirons, est propriétaire de la parcelle non bâtie cadastrée CY 559 située au 30 chemin du Château d'Eau 97490 La Bretagne (Zone A au PLU).

A la suite de problèmes de desserte en eau potable mis en avant par les riverains des chemins de l'Espérance et du Château d'Eau secteur Bellevue à la Bretagne, il est apparu nécessaire de demander aux services techniques de la Ville d'intervenir dans les meilleurs délais en vue de contribuer à améliorer l'alimentation en eau potable.

Pour cela la Commune envisage d'entreprendre la construction d'une nouvelle station de surpression en eau potable qui desservira l'ensemble des riverains concernés.

Dans ce cadre, Madame VITRY a accepté de mettre à disposition de la de la Commune une emprise de 20 m2 environ de son terrain cadastré CY 559, par voie contractuelle, et plus particulièrement par le biais d'une convention portant autorisation d'une prise de possession anticipée au profit de la Commune.

Ce type de convention n'étant pas prévu dans les délégations au Maire énumérées dans la délibération municipale n° 14/2-01 du 12 avril 2014, il y lieu de demander au Conseil Municipal de se prononcer sur l'opportunité de cette prise de possession anticipée; laquelle devrait aboutir ultérieurement à cession à l'euro symbolique à la Commune de la superficie concernée.

Je vous demande, en conséquence :

- d'approuver le projet de convention ci-annexé portant autorisation de prise de possession anticipée par la Commune, du terrain cadastré CY 559 appartenant à Madame VITRY Marie Antoinette, pour une superficie de 20 m<sup>2</sup> environ ;
- de m'autoriser à signer cette convention, étant précisé que la Ville souscrira en son nom les assurances nécessaires.

**OBJET**      **Autorisation de prise de possession anticipée du terrain non bâti CY 559 appartenant à VITRY Marie Antoinette en vue de la réalisation d'une nouvelle station de surpression en eau potable à la Bretagne**

---

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°17/8-022 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur MAILLOT Gérald - 3ème adjoint au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Aménagement / Développement Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

### **APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

#### **ARTICLE 1**

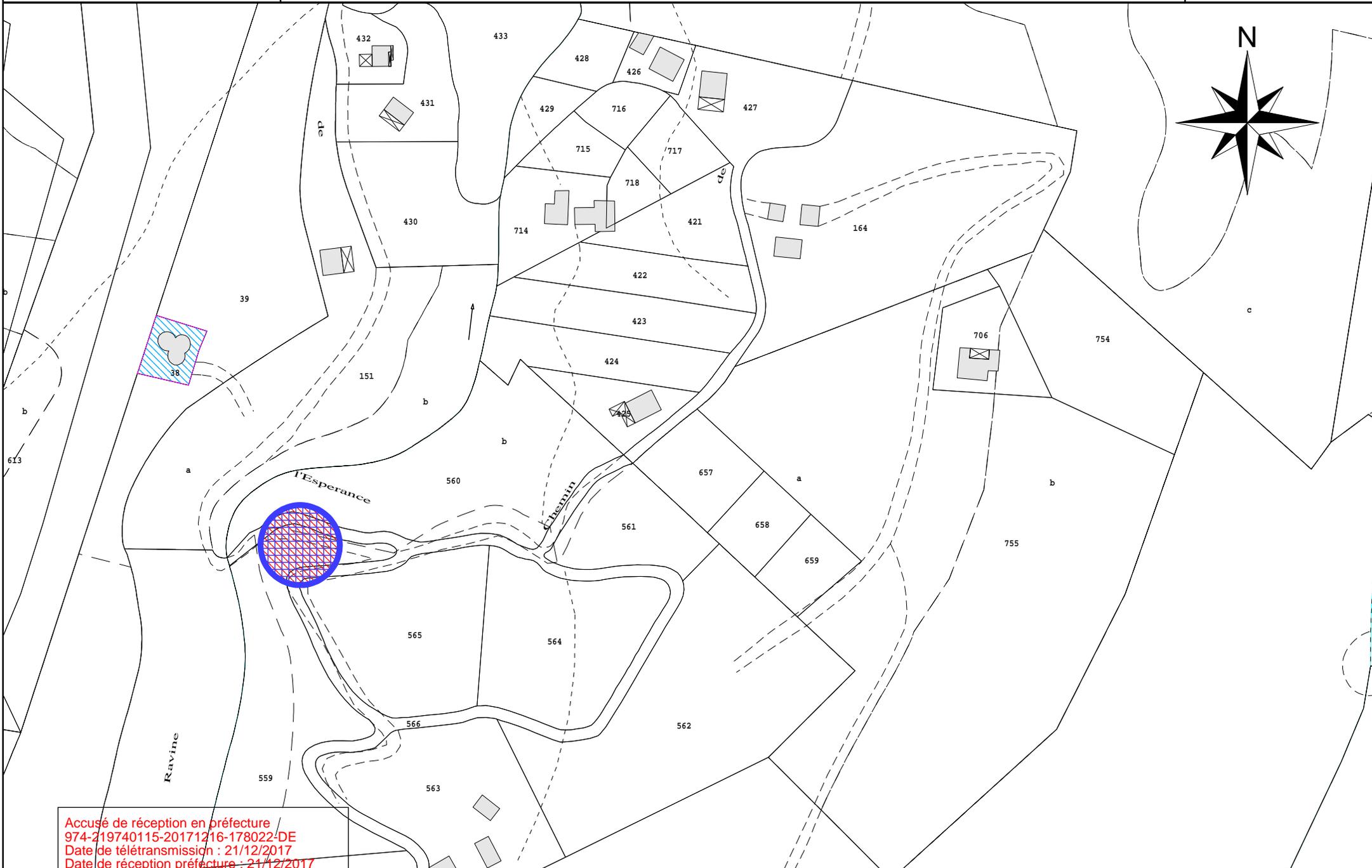
Approuve le projet de convention ci-annexé portant autorisation de prise de possession anticipée de la parcelle non bâtie cadastrée CY 559, appartenant à Madame VITRY Marie Antoinette, pour une superficie de 20 m<sup>2</sup> environ, en vue de la réalisation d'une station de surpression en eau potable permettant de desservir les riverains des chemin du Château d'Eau et de l'Espérance sur le secteur de Bellevue à la Bretagne.

#### **ARTICLE 2**

Autorise le Maire à signer la convention et à engager le paiement des frais et honoraires éventuels liés à cette affaire.

#### **ARTICLE 3**

Les dépenses afférentes seront imputées sur le budget annexe de l'Eau.



Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20171216-178022-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2017  
Date de réception préfecture : 21/12/2017

## CONVENTION PORTANT AUTORISATION DE PRISE DE POSSESSION ANTICIPEE

### ENTRE LES SOUSSIGNES

**La Commune de Saint Denis** représentée par son Maire en exercice, **Monsieur Gilbert ANNETTE**, domiciliée à l'Hôtel de Ville, 2 Rue de Paris – 97717 Saint Denis Messag Cedex 9,

Et

**Madame Marie Antoinette VITRY**, demeurant 28 Route de la Ravine Sèche – 97425 LES AVIRONS.

### IL EST EXPOSE CE QUI SUIV

**Madame Marie Antoinette VITRY** est propriétaire de la parcelle non bâtie cadastrée CY 559 située 30 Chemin du Château d'Eau en vertu d'un acte notarié en date du 11 mars 2003 contenant Donation à titre de partage anticipé.

La commune souhaite construire une station de surpression dans ce secteur en vue d'améliorer la desserte en eau potable des riverains du chemin du Château d'Eau et du chemin de l'Espérance.

Après enquête sur le site, il s'avère qu'une partie du terrain appartenant à **Madame Marie Antoinette VITRY**, soit une emprise de 20 m<sup>2</sup> environ, correspondrait à l'objectif de la Ville.

La Commune souhaite donc procéder à l'acquisition foncière amiable, en cours de négociation, et par anticipation à une possession dudit terrain lui permettant de réaliser ces travaux d'intérêt public local dans les plus brefs délais.

### CEI ETANT, LES PARTIES ONT CONVENU CE QUI SUIV

#### 1 Prise de possession anticipée

**Madame Marie Antoinette VITRY** autorise la Ville de Saint Denis à engager les travaux nécessaires à la construction d'une station de surpression sur son terrain cadastré CY 559 (partie), pour une emprise de 20 m<sup>2</sup> environ.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20171216-178022-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2017  
Date de réception préfecture : 21/12/2017

## **2 Transfert de propriété**

La prise de possession accordée n'emporte pas un transfert de propriété.

Le transfert de propriété de l'espace foncier concerné interviendra ultérieurement, à la demande de l'une ou l'autre des parties, et en tout état de cause à l'issue de la phase des travaux diligentés par la Ville.

L'objet des travaux étant d'améliorer la desserte en eau potable à tous les riverains du chemin du Château et du chemin de l'Espérance, soit, d'intérêt public local, cette éventuelle cession se fera à l'euro symbolique.

## **3 Prise en charge par l'occupant**

La Commune de Saint-Denis s'engage à prendre à sa charge les frais de géomètre et de notaire dans le cadre d'une éventuelle cession de l'emprise foncière.

Fait à Saint Denis le  
En deux exemplaires

**Madame Marie Antoinette VITRY**

**Le Maire  
Gilbert ANNETTE**

**PJ : Plan de situation**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20171216-178022-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2017  
Date de réception préfecture : 21/12/2017